

MedOndes 50

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

XIII^{ème} REUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
"SOMMET DE L'ENVIRONNEMENT"
MEDITERRANEEN

▼ AGATANE

DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE

REDUCTION DE LA POLLUTION DUE A DES ACTIVITES MENEES A TERRE

VERS UNE "VISION COMMUNE" DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

NOUVELLE PERSPECTIVE JURIDIQUE EN MATIERE DE GESTION COTIERE

REDACTEUR EN CHEF**Baher Kamal**

baher@unepmap.gr

AUTEURS**Chedly Rais**

Francesco Saverio Civili

Arab Hoballah

Ivica Trumbic

Victor Macià

Fouad Abousamra

CREATION ARTISTIQUE

/fad.hatz

fadhatz@hotmail.com

REPRODUCTION**Kandiloros & Kormaris**

kandkorm@otenet.gr

IMPRESSION / OFFSET**Kontoroussis Bros.**

info@kontoroussis.gr

ISSN 1105-4034



MedOndes est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, arabe et français.

La revue se propose d'être une source d'information informelle qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les articles, l'exception des photos, peuvent être reproduits sans autorisation et seulement des fins non commerciales.

Il est cependant demandé de mentionner toutes les références. L'éditeur serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de la publication utilisant les informations, articles et interviews du MedOndes.

La désignation des entités géographiques et la présentation du matériel n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de l'éditeur concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, de ses autorités, frontières ou limites.



> DANS CE NUMERO

EDITORIAL

> LA CONVENTION DE BARCELONE, VERS PLUS D'EFFICACITE 1

PARTIES CONTRACTANTES

> LE "SOMMET DE L'ENVIRONNEMENT" MEDITERRANEEN A CATANE 2

DIVERSITE BIOLOGIQUE

> UNE STRATEGIE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE 4

MED POL

> UN MOMENT D'ARRET POUR REFLECHIR AUX CHANCES DU PAS 6

DEVELOPPEMENT DURABLE

> VERS UNE "VISION COMMUNE" DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE 8

GESTION COTIERE

> NOUVELLE PERSPECTIVE EN MATIERE DE GESTION COTIERE 10

PRODUCTION PROPRE

> DIAGNOSTIQUER AVANT D'AGIR 12

MED POL

> LA POLLUTION NE CONNAIT PAS DE FRONTIERE, UNE ANALYSE 14

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

> COMMENT ETRE UN BON "CITOYEN DE L'ENVIRONNEMENT" 15

MEDITERRANEE

> INFORMATION ET PARTICIPATION, CLES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 16

FESTIVAL ECOCINEMA

> "LIKE FOSSILS" REMPORTE LE PRIX DU PAM 17



> LA CONVENTION DE BARCELONE, VERS PLUS D'EFFICACITE



LUCIEN CHABASON
COORDONNATEUR,
PLAN D'ACTION
POUR LA MEDITERRANEE

APRES LE SOMMET DE JOHANNESBOURG, le Plan d'action pour la Méditerranée fait actuellement face à deux grandes responsabilités:

1. favoriser l'élaboration de stratégies régionales pour réaliser les objectifs principaux;
2. prendre des mesures pour appliquer de façon effective les obligations juridiques prises en vertu de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes devra adopter une stratégie régionale en matière de diversité biologique marine et côtière et lancer le processus de préparation d'une stratégie régionale concernant l'application du nouveau "Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée" visant à éviter les accidents maritimes en Méditerranée et fournir les moyens de réduire la pollution délibérée à partir des navires.

La réunion lancera également le processus préparatoire d'un instrument régional relatif à la gestion durable de la zone côtière et enfin, elle adoptera des orientations régionales en matière de développement durable dans la région méditerranéenne.

Puisque la Convention de Barcelone amendée et ses protocoles nouveaux ou révisés sont sur le point d'entrer en vigueur (en octobre 2003, il ne manquait que deux ratifications), le moment semble venu d'établir les fondements pour une application effective de ses dispositions.

Le processus aura pour assise:

- > le système de rapport qui sera adopté à Catane;
- > le mécanisme de surveillance et de respect;
- > la préparation des plans nationaux relatifs à la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à réduire la pollution d'origine tellurique;
- > l'adoption d'un programme-budget pour 2004-2005 afin d'accorder une plus grande aide aux pays pour l'application de la Convention;
- > la mise en place des projets FEM et MEDA visant à apporter un appui à des activités spécifiques ayant trait à la Convention et à ses Protocoles.

Il est vraisemblable que la réorientation du programme de travail de la CMDD sera utile en ce qui concerne la question cruciale du financement de l'infrastructure environnementale et du renforcement des capacités nationales et locales.

En dernier lieu, il convient de rappeler que le succès du PAM dépend essentiellement de:

- > l'engagement des pays;
- > la participation des ONG, du public et des médias;
- > l'engagement de la communauté scientifique et académique, du secteur privé et des pouvoirs locaux;
- > et en dernier lieu, la coopération avec la Commission Européenne et les organisations internationales qui partagent les mêmes objectifs et sont actives dans la région méditerranéenne.

> LE "SOMMET DE L'ENVIRONNEMENT" MEDITERRANEEN A CATANE

Les ministres et hauts fonctionnaires chargés de l'environnement dans vingt et un pays méditerranéens et l'Union Européenne célèbrent un "Sommet de l'environnement" en novembre, à Catane (Italie) à l'occasion de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Il est attendu que la Déclaration ministérielle se concentre, entre autres sujets, sur la protection de la biodiversité marine et côtière, la réduction continue de la pollution d'origine tellurique, la prévention des accidents et la promotion du développement durable dans la région.

Organisée à Catane, conjointement par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Ministère de l'environnement et de la sauvegarde du territoire d'Italie, la réunion des Parties contractantes se tiendra du 11 au 14 novembre et sera chargée d'évaluer les activités menées par le PAM au cours de l'exercice biennal 2002-2003, décider des actions à engager pour la période 2004-2005 ainsi que du budget y relatif. Des délégations des partenaires du PAM, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, prendront également part à la réunion.

>> ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS au Secrétariat du PAM au 22.10.2003

PARTIES CONTRACTANTES	CONVENTION DE BARCELONE			PROTOCOLE "IMMERSIONS"			PROTOCOLE "SITUATIONS CRITIQUES"		PROTOCOLE "PREVENTION & SITUATIONS CRITIQUES"	
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification
	Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution			Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée contre les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs			Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique		Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée	
Adoptée:	16.02.1976 (Barcelone)			16.02.1976 (Barcelone)			16.02.1976 (Barcelone)		25.01.2002 (Malte)	
Entrée en vigueur: (Les amendements ne sont pas encore en vigueur)	12.10.1978			12.10.1978			12.10.1978			
Albanie	—	30.05.90/AD	26.07.01	—	30.05.90/AD	26.07.01	—	30.05.90/AD	—	—
Algérie	—	16.02.81/AD	—	—	16.03.81/AD	—	—	16.03.81/AD	25.01.02	—
Bosnie-Herzégovine	—	01.03.92/SUC	—	—	01.03.92/SUC	—	—	01.03.92/SUC	—	—
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	—
Communauté européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	—
Croatie	—	08.10.91/SUC	03.05.99	—	08.10.91/SUC	03.05.99	—	08.10.91/SUC	25.01.02	13.06.03***
Egypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	—	—
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	—
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	—	16.02.76	03.01.79	25.01.02	—
Israël	16.02.76	03.03.78	—	16.02.76	01.03.84	—	16.02.76	03.03.78	22.01.03	—
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	—
Liban	—	08.11.77/AD	—	16.02.76	08.11.77/AD	—	16.02.76	08.11.77/AD	—	—
Libye	31.01.77	31.01.79	—	31.01.77	31.01.79	—	31.01.77	31.01.79	25.01.02	—
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	—	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	—
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Slovénie	—	15.03.94/AD	08.01.03	—	15.03.94/AD	08.01.03	—	15.03.94/AD	25.01.02	—
Syrie	—	26.12.78/AD	*	—	26.12.78/AD	—	—	26.12.78/AD	25.01.02	—
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	—
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	—	20.05.03***
Yougoslavie	—	27.04.92/SUC**	—	—	27.04.92/SUC**	—	—	27.04.92/SUC**	—	—



La réunion a pour objet de se concentrer sur les façons d'adapter les résultats du Sommet mondial du développement durable à la région méditerranéenne. Les participants tiendront également compte du contexte régional et, plus particulièrement, de l'élargissement de l'Union Européenne à certains pays méditerranéens.

L'ordre du jour proposé pour la réunion contient ces préoccupations:

- > examiner la préparation de l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne du développement durable, en particulier les orientations dans ce contexte;

- > adopter le Programme d'actions stratégiques visant à protéger la diversité marine et côtière;
- > adopter de nouvelles mesures concernant l'application du Protocole relatif à la pollution due aux activités menées à terre visant à réduire la pollution causée par les activités urbaines, industrielles, agricoles, celle des zones côtières et des cours d'eau;
- > adopter une déclaration visant à encourager une coopération plus étroite entre le PAM et la Commission et à mettre en place une stratégie du PAM

en matière de prévention des accidents maritimes dans le cadre du nouveau Protocole de Malte.

Plusieurs manifestations collatérales seront organisées parallèlement à la réunion dont des briefings réguliers à l'intention des médias, la tenue d'ateliers sur des sujets spécifiques tels l'accident du "Prestige" et le besoin de mieux maîtriser la prévention d'accidents maritimes aux effets écologiquement dévastateurs, une manifestation sur la nutrition, la santé et l'environnement et un concours de films et documentaires sur l'environnement.

TOCOLE LURIQUE"			PROTOCOLE "AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES"		PROTOCOLE "ASP & BIODIVERSITE"		PROTOCOLE "OFFSHORE"		PROTOCOLE "DECHETS DANGEREUX"		AD: Adhésion AP: Approbation SUC: Succession
cole relatif à la protection mer Méditerranée la pollution d'origine tellurique			Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée		Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée		Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol		Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		
1980 (Athènes)			03.04.1982 (Genève)		10.06.1995 (Barcelone)		14.10.1994 (Madrid)		01.10.1996 (Izmir)		
1983			23.03.1986		12.12.1999						
ature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
—	30.05.90/AD	26.07.01	—	30.05.90/AD	10.06.95	26.07.01	—	26.06.01	—	26.07.01	* La Syrie a annoncé son acceptation des amendements à la Convention de Barcelone, en attendant que la notification en soit faite par le pays dépositaire. ** La République fédérale de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles. La date de la succession est le 27.04.92. Le 20 mars 2003, le Bureau régional pour l'Europe du PNUE a reçu notification que l'Union d'État de la Serbie et du Monténégro, récemment créée, était devenue, par succession, Partie à la Convention de Barcelone. *** La Turquie et la Croatie ont annoncé au PAM/PNUE leur ratification du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", en attendant que la notification en soit faite par le pays dépositaire.
—	02.05.83/AD	—	—	16.05.85/AD	10.06.95	—	—	—	01.10.96	—	
—	22.10.94/SUC	—	—	22.10.94/SUC	—	—	—	—	—	—	
5.80	28.06.88	12.10.01	—	28.06.88/AD	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	—	—	
5.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	—	—	—	—	
—	12.06.92/SUC	—	—	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	—	—	—	
—	18.05.83/AD	—	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	—	—	01.10.96	—	
5.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	—	01.10.96	—	
5.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	—	—	—	—	
5.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	—	14.10.94	—	01.10.96	—	
5.80	21.02.91	—	03.04.82	28.10.87	10.06.95	—	14.10.94	—	—	—	
5.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	—	01.10.96	—	
5.80	27.12.94	—	—	27.12.94/AD	—	—	—	—	—	—	
5.80	06.06.89/AP	—	—	06.06.89/AD	10.06.95	—	—	—	01.10.96	—	
5.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	—	01.10.96	28.10.99	
5.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	—	—	01.07.99	20.03.97	01.07.99	
5.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	—	01.10.96	—	
—	16.09.93/AD	08.01.03	—	16.09.93/AD	—	08.01.03	10.10.95	—	—	—	
—	01.12.93/AD	—	—	11.09.92/AD	—	—	20.09.95	—	—	—	
5.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98	
—	21.02.83/AD	18.05.02	—	06.11.86/AD	10.06.95	18.09.02	—	—	01.10.96	—	
—	27.04.92/SUC**	—	—	27.04.92/SUC**	—	—	—	—	—	—	

> UNE STRATEGIE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE



On a pu remarquer dans la région méditerranéenne un développement croissant des activités humaines accompagné d'une transformation rapide et constante des écosystèmes. La détérioration, la perte et la fragmentation des habitats naturels sont des phénomènes communs à de nombreuses zones méditerranéennes. Cependant, la nature et l'ampleur des menaces pesant sur la biodiversité marine et côtière varient d'une région de la Méditerranée à l'autre, et quelquefois d'un pays voisin à l'autre. Nombreuses menaces sont liées à la pollution et à l'exploitation des ressources naturelles de la région.

En outre, la diversité biologique méditerranéenne est de plus en plus sujette aux effets de phénomènes globaux, tel le réchauffement de la planète dont l'impact se fait ressentir au niveau de l'équilibre des espèces et des écosystèmes. Dans certains cas, ces phénomènes mondiaux aggravent l'impact d'autres menaces locales ou régionales.

Les menaces complexes qui pèsent sur la diversité biologique exigent un grand nombre de réponses dans un vaste spectre de secteurs, la mise en œuvre d'actions nationales et régionales avec la participation et l'engagement de tous les pays, parties prenantes et utilisateurs.

Dans ce contexte, en 2001 et 2002 et avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un impor-

tant processus d'évaluation et de consultation a été lancé en Méditerranée en vue d'élaborer un plan stratégique visant à renforcer la conservation de la biodiversité marine et côtière et à encourager les pratiques d'utilisation durable.

En tout, quelques 120 experts (y compris 98 consultants nationaux et internationaux) ont pris part à ce processus qui consistait à évaluer aux niveaux

MARINE ET COTIERE



national et régional la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, en se fondant sur les connaissances disponibles et les inventaires existants.

Ce processus a abouti sur l'élaboration d'un Plan d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en mer Méditerranée (PAS BIO). La plupart des organisations internationales et /ou régionales concernées par les sujets abordés dans le PAS BIO ont été étroitement associées et ont largement contribué au processus.

Le PAS BIO vise à établir une assise logique à l'application du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en mer Méditerranée. Ce protocole, appelé Protocole "ASP et biodiversité" dote les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les organisations internationales et nationales, les ONG, les donateurs et tous les autres acteurs impliqués dans la protection et la gestion de l'environnement naturel méditerranéen de principes, mesures et actions concrètes et coordonnées aux niveaux national, transfrontière et régional en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière de la région méditerranéenne.

Le PAS BIO est également destiné à faciliter au niveau méditerranéen l'application des dispositions du Mandat de Jakarta de la Convention sur la diversité biologique ainsi que des meilleures connaissances et approches disponibles telles que l'approche écosystème et le principe de précaution.

Par ailleurs, avec des objectifs étant alignés sur les recommandations et approches du Sommet de Johannesburg,

le PAS BIO permettra aux pays méditerranéens de garantir un niveau de durabilité élevé dans l'utilisation qu'ils font de leur diversité biologique et de remplir leurs obligations envers les accords internationaux pertinents.

Le PAS BIO plaide en faveur d'actions concrètes et recommande des pratiques visant à:

- > réduire les causes (abaisser le niveau de stress) et modifier les conditions pour prévenir et atténuer les impacts néfastes au maintien de la diversité biologique;
- > favoriser des politiques, procédures et techniques respectueuses de la biodiversité par secteur, en particulier pour la pêche, le tourisme, l'agriculture et les forêts;
- > identifier les lacunes, incertitudes et tendances dans le savoir scientifique;
- > renforcer, actualiser ou améliorer les structures juridiques;
- > former et améliorer les capacités à élaborer et mettre en œuvre les stratégies;

- > intégrer les actions du PAS BIO dans des contextes décisionnels régionaux et nationaux plus généraux;
- > établir et /ou renforcer la coopération internationale et interinstitutionnelle;
- > mener à bien les actions communes des centres et les programmes importants du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) concernant les aspects plus larges de la conservation de la biodiversité;
- > encourager et mettre en pratique des actions, programmes et campagnes de participation visant à informer le grand public afin de le sensibiliser sur le besoin de conserver la diversité biologique.

Le PAS BIO a été approuvé par trois réunions d'experts et représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Il sera soumis en vue de son adoption à la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes réunie à Catane (Sicile, Italie) du 11 au 14 novembre 2003.

CHEDLY RAIS
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE CAR/ASP



C. RAIS

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES / AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement | PB 337 | TN-1080 Tunis cedex tél 0021 6 1 76 57 60 fax 0021 6 1 79 73 49 e-mail car-asp@rac-spa.org.tn site web www.rac-spa.org.tn

> UN MOMENT D'ARRÊT POUR RÉFLÉCHIR AUX CHANCES DU PAS

Six années se sont écoulées depuis l'adoption formelle du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Il y a deux ans, les pays méditerranéens ont discuté et approuvé les détails opérationnels concrets de sa mise en œuvre. On a beaucoup parlé de l'importance de ce programme et de son impact potentiel sur la pollution de la région. De nombreux rapports ont été préparés sur les activités spécifiques menées à bien jusqu'à présent. Cependant, il serait utile en cet instant de faire une halte et réfléchir sur les possibilités concrètes de réussite du PAS en tant qu'occasion effective pour les pays d'amorcer le processus visant à réduire la pollution.

A première vue, les résultats obtenus jusqu'à présent sont importants et prometteurs. L'injection de fonds apportés par le truchement du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et autres donateurs a été efficace. Peu à peu, tous les pays se lancent dans la préparation de leur bilan diagnostique national (BDN), calculant par source et type, les quantités de polluants rejetés (bilan de base des rejets).

Il s'agit là de mesures d'assise essentielles pour la préparation des plans d'action nationaux (PAN) attendus au cours du prochain exercice biennal, par lesquels les pays devront démontrer comment et avec quels moyens ils escomptent atteindre les objectifs et buts du PAS dans les dix années à venir.

Cependant, étant donné que le PAS est un programme à long terme (25 ans), on peut dire que seule une infime partie du programme a été mise en œuvre et que le processus de "réduction de la pollution" est loin d'être amorcé.

C'est indéniablement vrai. Néanmoins, l'importance et le caractère plutôt innovateur des activités menées jusqu'à présent ainsi que la participation active et, dans certains cas, enthousiaste des pays ajoutent de la valeur aux réalisations du programme.

De plus, la préparation de la base technique, scientifique et de politique pour la mise en œuvre à long terme du PAS — qui a été pleinement réalisée au cours de cette première phase — est indispensable à la réussite du programme.

Etre ou ne pas être

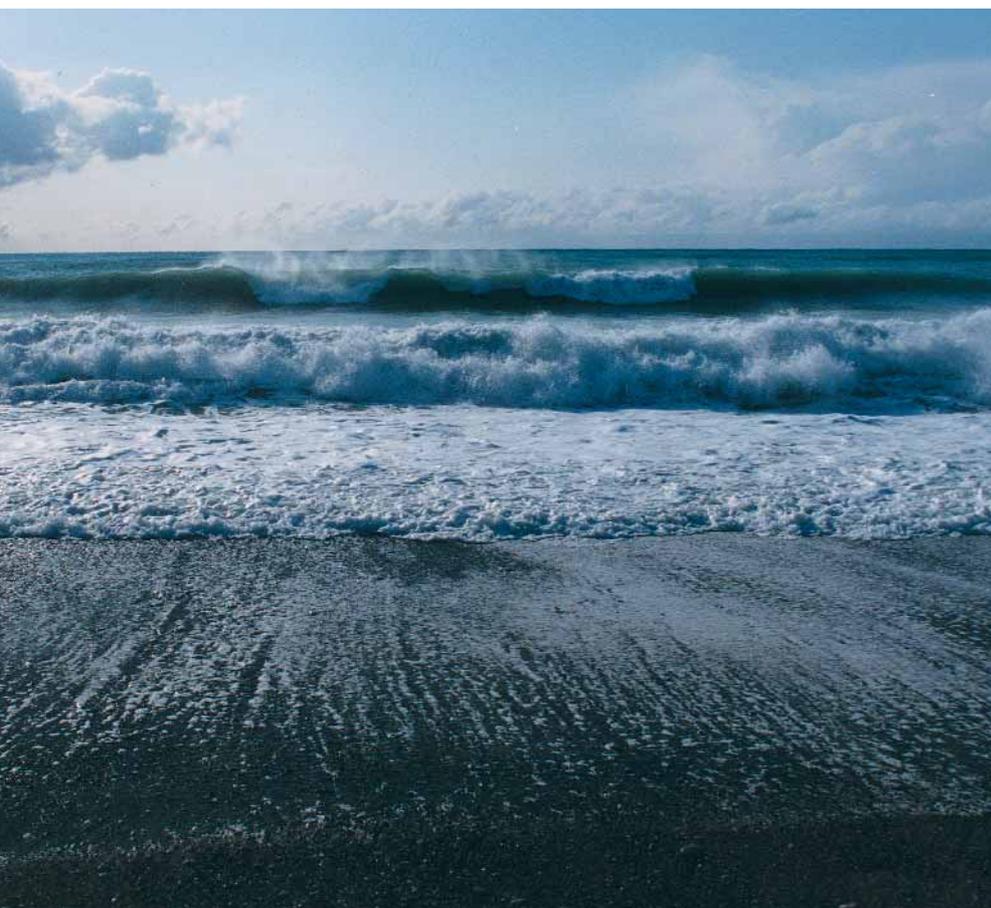
Il demeure un gros point d'interrogation sur une question essentielle pour le succès du PAS et la préservation de l'en-



vironnement: est-ce que les pays et les autres parties prenantes mettront à disposition les fonds appropriés pour les interventions nécessaires?

La question, qui n'est certes pas nouvelle et a été longuement débattue, vient à l'esprit en toute première place depuis la formulation du PAS, ayant parfois mis en doute la crédibilité du programme dans son ensemble.

La réponse évidente est que les gouvernements se doivent de placer l'environnement en haut de la liste de leurs préoccupations. Mais, on sait que ce n'est pas toujours possible, en particulier dans des périodes de difficultés économiques généralisées, comme c'est le cas actuellement, avec beaucoup d'autres priorités, tant dans les pays développés que les pays en développement.



A. DEMETROPOULOS

Il existe des solutions

Alors, aucun espoir? Il existe en fait des espoirs. Le premier et le plus évident étant que les gouvernements investissent plus de fonds publics pour l'environnement. Cependant, il existe des sources alternatives de financement et les fonds extérieurs.

Le PAS lui-même indique le coût des interventions nécessaires et dresse une liste des principaux instruments financiers disponibles dans la région.

De plus, une composante du projet FEM est consacrée à ce sujet: des études de cas ont été menées à bien dans plusieurs pays afin d'identifier les instru-

ments financiers innovateurs et alternatifs. Cette initiative est suivie de certains projets conjointement préparés avec le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE.

Le Partenariat euro-méditerranéen est un autre chemin à emprunter pour offrir une assistance concrète pour des interventions spécifiques telles que la modernisation d'installations industrielles obsolètes.

Les partenariats publics / privés peuvent également jouer un rôle fondamental. Enfin et surtout, des négociations ont été engagées avec le Secrétariat du FEM en vue d'élaborer un ou plusieurs projets

supplémentaires qui pourraient cette fois-ci attirer plus de fonds substantiels pour la mise en œuvre réelle du PAS par les pays.

Les meilleures techniques et les meilleures pratiques

Néanmoins, dans le domaine spécifique de la réduction de la pollution dans l'industrie, certaines mesures pourraient être prises immédiatement à un faible coût, et très souvent, avec des résultats rapides et visibles, en ayant recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE).

Etant donné le rapport coût / bénéfice extrêmement positif, de gros efforts sont entrepris pour faire prendre conscience à l'industrie méditerranéenne de ces opportunités, comme la formation à l'application pratique des MTD et des MPE.

En conclusion, bien que la région attende d'assister à des efforts économiques plus importants en matière d'environnement de la part des gouvernements, il existe des possibilités de sources de financement qu'il conviendrait d'utiliser pleinement.

Il faut croire que la volonté politique des gouvernements, la prise de conscience du besoin de réduire réellement la pollution, un partenariat public / privé plus concret et l'assistance de la communauté internationale pourraient être la bonne formule pour rendre les plans d'action nationaux pertinents et viables. La prochaine période biennale nous le dira...

FRANCESCO SAVERIO CIVILI
BIOLOGISTE, SPECIALISTE EN SCIENCES MARINES
COORDONNATEUR DU PROGRAMME MED POL

UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

MED POL 48, avenue Vassileos Konstantinou | GR-11635 Athènes tel 0030 210 72 73 131 fax 0030 210 72 53 196/7 e-mail medpol@unepmap.gr

> VERS UNE "VISION COMMUNE" DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces dernières années, les populations ont de plus en plus ressenti le besoin de concevoir une "vision commune" de l'avenir de la région afin de relever les nombreux défis auxquelles elles étaient confrontées. Cette vision partagée, à définir à partir de la coopération qui existe déjà entre les différents Etats et entités, servirait de base à l'élaboration d'une stratégie complète et efficace de développement durable.

Le développement durable exige qu'il soit procédé à toute une série de réformes faisant intervenir toutes les parties prenantes et tous les acteurs. C'est un processus qui fait appel à de nouvelles idées et à d'autres réflexions, à une technique de gestion rationnelle et à une participation accrue au débat politique et économique ainsi qu'à la mise en œuvre du processus de réforme. A cet égard, le processus de coopération régionale devrait aboutir à l'intégration des principes de développement durable et de gouvernance dans toutes les structures décisionnelles de façon à éliminer les menaces graves qui pèsent sur le bien-être de la population méditerranéenne.

Il y a cinq grands défis, tous aussi importants et interdépendants, qui tiennent aux caractéristiques géographiques, politiques et culturelles de la région. Bien entendu, l'instauration de la paix et la sécurité dans la région constitue un objectif majeur à atteindre pour que les visions méditerranéennes communes concernant les grands défis socio-économiques et environnementaux puissent avoir un impact décisif sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour la région.

Ces défis sont les suivants:

Développement et protection de l'environnement:

Dans le cadre de différents programmes internationaux, les pays méditerranéens et leurs partenaires ont contribué à la protection de l'environnement régional et à l'intégration des considérations environnementales dans les activités de développement économique. Cependant, des réformes et actions stratégiques demeurent nécessaires.

Il n'est pas possible de généraliser certains modes de production à base de res-

sources non renouvelables sans compromettre l'avenir des générations futures. Les mesures prises pour protéger l'environnement au niveau national sont vaines si elles ne trouvent pas un soutien au moins au niveau régional, car le problème ignore les frontières.

La volonté de promouvoir l'alliance entre le développement et la protection de l'environnement devrait s'appliquer en priorité à la durabilité et tenir compte du droit des générations futures à une qualité de vie sans conséquences néfastes.

Pauvreté et inégalité:

De nombreux pays méditerranéens ont de plus en plus de difficultés à pourvoir aux besoins grandissants de leurs populations en raison d'énormes contraintes financières et d'un endettement qui a atteint des niveaux intolérables.

Il y a une tension entre la nécessité de modérer la consommation, de préserver l'équilibre fragile de l'écosystème et le désir de consommation aiguë par les modes de vie et de consommation modernes.

La persistance de vastes poches d'analphabétisme et de pauvreté, qui touchent surtout les femmes, est révélatrice de l'existence de problèmes d'accès à l'éducation, auxquels s'ajoutent des problèmes d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement, l'augmentation de la mortalité maternelle et infantile et des inégalités considérables entre les sexes.

Mais, atteindre un degré élevé de convergence entre les deux rives est un objectif à inscrire dans une vision commune. Pour cela, il est nécessaire de construire un système non asymétrique d'interdépendance fondé sur une paix et une sécurité durables et sur le réajustement des transferts de ressources, y compris les envois de qui devraient servir à stimuler le développement durable.

E EN MEDITERRANEE



Innovation et esprit d'entreprise:

La réglementation économique sur les marchés mondiaux ne relève plus exclusivement des Etats et des bureaucraties nationales. La mondialisation offre maintes possibilités en facilitant la libre circulation de l'information, des biens, des services et des technologies, mais elle constitue aussi un grand défi pour les économies à évolution lente ou pour les groupes sociaux qui sont exclus des avantages qu'elle procure.

La plupart des marchés méditerranéens continuent d'être protégés, la Recherche - Développement n'est pas suffisamment développée et l'innovation dans l'entreprise est très faible. Les schémas de croissance n'ont pas encore intégré efficacement les techniques modernes et la croissance a été modeste et ne s'est pas accompagnée d'augmentations de la productivité.

Il faut créer les conditions qui permettront aux sociétés méditerranéennes de reprendre le travail de manière à élever la productivité et à réduire l'exode des cerveaux. Le transfert d'éco-technologies et l'adoption de techniques de production plus propres dans le cadre d'un partenariat librement négocié entre les associations professionnelles sur les deux rives de la Méditerranée donneraient un sens au nouveau partage des rôles, et le feraient accepter. La promotion du développement durable fondé sur le savoir-faire et la mise en réseau des connaissances et des compétences serait synonyme de bien-être.

Diversité culturelle:

Dans la région méditerranéenne, il existe toute une diversité de cultures et d'identités religieuses et ethniques, dont certaines se sentent marginalisées ou par la mondialisation et les modèles de consommation et de

production modernes. Il est urgent d'agir pour dissiper ces sentiments. Le développement durable consiste à accepter et à protéger la diversité sans compromettre la cohésion de l'ensemble de la société et l'unité de l'Etat.

A cette fin, la volonté d'assurer l'éducation de tous pourrait être un moyen puissant d'assurer l'identité afin de transformer la société d'information (souvent de désinformation) en société de savoir et de connaissance. Il est nécessaire d'opérer une réforme profonde des systèmes éducatifs à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université, en mettant l'accent sur l'équilibre entre les sexes, la création et l'innovation. Généraliser l'accès à la connaissance par l'enseignement à distance constituera un défi important et une énorme contribution au développement durable.

Gouvernance:

Dans le cadre du développement durable, il est essentiel de passer d'un processus décisionnel centralisé à la négociation, la coopération, l'action concertée et la décentralisation.

En l'absence de structure de gouvernance régionale, l'accent devrait être mis sur la mobilisation et le renforcement des capacités des acteurs (pouvoirs publics, autorités locales, secteur privé et société civile) dans le cadre d'un système qui puisse améliorer et compléter le système traditionnel de gouvernance.

La volonté d'établir un système rationnel de gouvernance donnerait un sens et un avenir à un processus méditerranéen de développement durable qui respecterait une conception éthique partagée de la durabilité correspondant à un impératif moral et transcendant toutes les considérations utilitaires.

Le droit au développement dans un environnement sain et équitable devrait être réaf-

firmé avec force dans nos sociétés, à tous les niveaux, pour qu'il devienne l'élément central du dialogue et de la prise des décisions dans les domaines social, économique et politique aux niveaux local, national et régional.

Cependant, ces défis ne peuvent être relevés de façon satisfaisante, efficace et durable que si la paix et la sécurité règnent en permanence dans la région méditerranéenne et entre ses pays et leurs populations.

La région méditerranéenne s'est caractérisée tout au long de son histoire à la fois par des antagonismes et une coexistence pacifique qui ont affecté la coopération et la sécurité collective. C'est pourquoi il ne saurait y avoir de développement durable sans que des efforts déterminés soient entrepris pour mener, à des niveaux élevés, une action collective visant à éliminer les causes de conflit.

Allant au-delà de la recherche illusoire de la parité, les pays méditerranéens devraient, compte tenu de leurs capacités respectives, construire une Méditerranée gérée en partenariat, en ayant pour objectif d'assurer l'efficacité globale de la coopération et la réussite de l'action collective.

Relever avec efficacité le défi de la sécurité et de la paix constitue un élément déterminant du développement durable de la Méditerranée, et faire face en progressant avec succès aux grands défis exposés ci-dessus contribuera à promouvoir la paix et la sécurité.

ARAB HOBALLAH
COORDONNATEUR ADJOINT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cette note est basée sur un projet de proposition de "Vision commune" qui sera examinée par la Treizième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui se réunira à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003. Pour l'instant, son contenu n'engage que l'auteur.

UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

CMDD 48, avenue Vassileos Konstantinou | GR-11635 Athènes tél 0030 210 72 73 117 fax 0030 210 72 53 196/7 e-mail mcsd@unepmap.gr

> NOUVELLE PERSPECTIVE EN MATIÈRE DE GESTION CÔTIÈRE



En 2002–2003, les forces socio-économiques ont conduit à une concentration accrue des activités, de la population et des infrastructures sur les côtes méditerranéennes. Soixante-cinq pour cent de la côte est occupé, avec une pression d'environ 6.000 résidents et touristes par kilomètre de linéaire côtier.

Cent cinquante-cinq centrales y sont installées ou sont en projet.

De tels processus ne peuvent que s'intensifier à l'avenir.

Par conséquent, les impacts sur l'environnement naturel seront vraisemblablement défavorables et évidents en termes de pollution, perte de biotopes et détérioration des ressources. Il ne s'agit pas tellement des aires spécialement protégées mais plutôt des zones non protégées, espaces libres et sites naturels (dunes, estuaires, deltas, paysages littoraux), ne bénéficiant d'aucune protection juridique.

En dépit de nombreux efforts, ces faits ne peuvent être corroborés puisque le système d'indicateurs approprié n'a pas encore été mis en place.

La dernière période biennale se caractérise par les efforts importants déployés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (PC) en vue d'affronter l'accroissement des problèmes surgissant au niveau des zones côtières, en particulier en matière de législation, planification stratégique et mise en œuvre de projets concrets.

La réunion des PC à Monaco (2001), qui avait fortement soutenu la poursuite

des efforts visant à améliorer la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), a donné le ton de la tendance générale. Les Parties contractantes ont autorisé le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) à préparer une étude de faisabilité concernant un instrument juridique régional en matière de GIZC.

Il semblerait qu'un tel instrument pourrait aider les pays à établir le bien-

fondé d'une gestion côtière nationale plus effective et à éviter à l'avenir la surexploitation des ressources des zones côtières. L'étude propose trois options pour le protocole régional relatif à la GIZC, à savoir: option détaillée, option intermédiaire et option cadre.

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a poursuivi la mise en œuvre de programmes d'aménagement côtier (PAC). Au cours de cette période, sept projets étaient



sur la liste: Malte (projet achevé); Algérie et Liban (projets en cours); Slovénie et Chypre (accords signés); Maroc et Espagne (préparation des études de faisabilité).

La mise en œuvre et la gestion de projets se sont améliorées, marquées par la réduction de la durée, une meilleure utilisation des ressources financières et moins d'activités réalisées. Les projets de PAC deviennent un exercice modèle pour améliorer les capacités nationales et locales en matière de GIZC.

La sensibilisation à la gestion intégrée et l'information sont montées d'un cran avec le lancement sur Internet du Centre d'information en matière de gestion côtière en Méditerranée (<http://www.pap-medclearinghouse.org>).

Cet instrument innovateur offre aux visiteurs une grande richesse d'information sur les projets, la législation, le financement, les institutions, la littérature et les stratégies, les plans et les instruments en matière de GIZC. Ainsi, par exemple, il identifie plus de 70 projets côtiers en cours de réalisation dans divers pays méditerranéens et plusieurs centaines d'experts impliqués.

Les pays et les organisations internationales ont également été actifs depuis 2002. Cependant, peu de progrès ont été accomplis dans le domaine de la législation relative au littoral. La nouvelle loi littorale a été adoptée en Algérie (2002) et quelques pays seulement possèdent des législations spécifiques. Puisque la législation est la base de toute action décisive dans les zones côtières, il conviendrait d'aider les pays à sensibiliser sur cette question.

L'Union Européenne a adopté une recommandation en matière de gestion



intégrée des zones côtières (GIZC), assortie d'une stratégie (2002). La recommandation comporte un certain nombre d'obligations comme l'établissement d'inventaires et la mise en place de stratégies nationales de GIZC.

Cinq pays ont lancé des projets côtiers locaux (France, Grèce, Croatie, Syrie et Tunisie). Les organisations internationales ont continué à apporter leur appui. Le METAP (Programme méditerranéen d'assistance technique en matière d'environnement) a de vastes programmes de GIZC au Maroc, en Algérie, Slovénie, Albanie et Croatie, alors que les projets MEDA/SMAP (Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement) approuvés en 2001 ont été lancés au cours de cette période biennale.

En plus du projet de Plan d'actions stratégiques pour la Méditerranée (PAS-MED) mené à bien par le PAM (qui s'achèvera l'année prochaine), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis en place le projet MedWet / Côte. Le FEM apporte également son appui à des projets nationaux relatifs à la biodiversité côtière en Tunisie et en Croatie. Les activités

sous-régionales deviennent un nouveau modèle de gestion environnementale. Les pays de l'Adriatique ont adopté le Plan d'action adriatique à Zadar en juin 2003; il s'appuie fortement sur la structure du PAM, alors que ses activités ont principalement trait à la protection des zones côtières et du milieu marin adriatiques.

La prolifération des actions en faveur de la zone côtière au niveau institutionnel est un signe encourageant puisqu'elle permettra de créer une assise solide pour les changements en matière d'environnement dans la région. Si, dans un proche avenir, cette occasion n'est pas saisie, on pourra s'attendre à une détérioration des tendances sur les côtes. Il est prévu que dans les vingt prochaines années la pression démographique doublera (12.000 personnes par km²); le nombre d'agglomérations de plus de 10.000 habitants dépassera de loin le chiffre actuel de 1.500. Ce qui créera une énorme charge de pollution. Il faut aussi s'attendre à ce que, dans certains pays, l'urbanisation couvre près de 100 % du linéaire côtier. Perspective à éviter à tout prix.

IVICA TRUMBIC
DIRECTEUR CAR/PAP

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES / PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)

Kraj Sv. Ivana 11 | HR-21000 Split tél 00385 21 340 470 fax 00385 21 340 490 e-mail pap@gradst.hr site web www.pap-theoastcentre.org

> DIAGNOSTIQUER AVANT D'AGIR

Lorsque l'on parle d'êtres humains et que l'on souhaite guérir une maladie dont on ne connaît que certains symptômes (douleur, pâleur, fièvre, etc.), la procédure à suivre pour atteindre l'objectif désiré "la guérison", doit nécessairement commencer par un bon diagnostic. Un diagnostic qui analyse les causes, les effets principaux et secondaires, les interactions avec l'ensemble du système vital pour que le meilleur traitement soit appliqué dans chaque cas.



De façon plus optimiste, si l'on souhaite améliorer la performance, dans une certaine activité d'un être humain en bonne santé (par exemple, en sport), la méthode qui commence par établir un diagnostic approfondi avant d'entreprendre l'activité spécifique, analysant les points à améliorer ou les erreurs à corriger, semble également être la meilleure façon de procéder.

Dans les deux exemples précédents, aucune action ne peut être entreprise sans avoir procédé en premier lieu à ce diagnostic préalable pour aider à adopter les options les plus appropriées.

De même que pour les êtres humains, lorsque l'on souhaite améliorer la santé et la vitalité d'une entreprise et qu'il faut "guérir" ou améliorer ses rapports avec

l'environnement, la séquence diagnostic-action demeure la méthode la plus efficace.

Il est donc nécessaire de procéder à un diagnostic à la fois en termes techniques et financiers pour atteindre les objectifs arrêtés visant à l'adoption de certaines obligations, telles que l'amélioration du degré d'excellence environnementale.

Afin de mener à bien ce premier diagnostic qui va servir à identifier les causes et les éventuelles actions à entreprendre, on dispose d'instruments pratiques tels que le diagnostic environnemental des opportunités de minimalisation (DEOM), mis au point par le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) du Plan d'action pour la Méditerranée, sis à Barcelone¹.

Par exemple, l'application d'un DEOM² a permis d'identifier les avantages financiers et environnementaux de l'installation d'un évaporateur en dépression pour le traitement des eaux usées des bains de nickel électrochimiques pour les revêtements des douilles d'ampoules électriques dans une usine proche de Barcelone. Les économies réalisées en termes de consommation d'eau, de traitement des eaux usées et de l'achat des produits chimiques ont permis d'amortir l'investissement en 0,9 an.

Voilà des exemples réussis de cette séquence diagnostic-action dans différents pays du PAM³ tels que la réduction des opérations de re-coloration obtenue par une industrie textile turque en améliorant les processus de fabrication



usuels et en ajustant de façon précise les formules utilisées. Ces actions qui ne demandent aucun investissement ont permis de faire des économies de plus de 24.000 euros par an.

Le DEOM applique une méthodologie qui établit des priorités pour des actions de prévention de la pollution avant de traiter la pollution déjà apparue, en suivant une logique qui commence par l'analyse d'actions pouvant éviter ou réduire l'impact sur l'environnement, laissant les propositions de traitement pour la partie qui ne peut être ni évitée, ni réduite ou recyclée, en termes de faisabilité technique et financière et selon la situation prévalant dans chaque pays.

L'identification de ces alternatives faisables ne dépend ni du secteur industriel (il existe des exemples pour tous) ni de la taille des installations. On peut citer le cas d'abattoir en Bosnie-Herzégovine avec seulement six ouvriers, qui avec un investissement de 56.000 euros est parvenu à des économies de plus de 900.000 euros par an en consommation d'eau, sel, redevances environnementales et coûts de traitement. L'investissement a été récupéré en moins d'un mois.

Enfin, trois aspects méritent d'être soulignés:

Tout d'abord, le DEOM n'est pas un projet détaillé mais un instrument qui aide les entreprises à prendre des décisions. Fondé sur des connaissances réalistes, il nous permet de pénétrer plus en profondeur dans une stratégie industrielle, stratégie qui, de nos jours, doit forcément inclure l'environnement et

l'analyse d'actions pouvant améliorer la compétitivité des entreprises.

En second lieu, il s'agit d'un outil dans des situations où l'entreprise doit se conformer à des obligations réglementaires, telles l'établissement de priorités pour des actions de prévention à la source. Cet instrument permet d'identifier les opportunités qui offrent un retour de l'investissement financier et des actions en fin de course avec un coût supplémentaire.

Et troisièmement, pour les entreprises ayant pour objectif d'atteindre le plus haut degré d'excellence —qui arrive souvent avec l'adoption de normes ISO 14001 (gestion environnementale) ou EMAS (système de gestion et d'audit environnementaux)—, il s'agit également d'un instrument utile.

Ceci est valable tant dans les premiers stades de la définition et du diagnostic initial que dans l'établissement d'objectifs visant à l'amélioration des

systèmes, par le biais du même raisonnement, mentionné au début. Il est difficile de penser comment poser des objectifs sans faire de diagnostic pour établir les possibilités et opportunités.

Un bon diagnostic, entendu comme un instrument assistant la prise de décision dans l'entreprise, peut aussi aider à surmonter ce qui peut être considéré comme l'obstacle le plus important dans cette relation entre l'entreprise et l'environnement: la routine.

VÍCTOR MACIÀ
DIRECTEUR CAR/PP

¹ Cette méthodologie est mise à la disposition des entreprises de la région, en contactant le CAR/PP à: cleanpro@cema-sa.org.

² Le CAR/PP a plus de 350 références de DEOM, réalisés dans des entreprises en Espagne et dans différents autres pays méditerranéens.

³ Le CAR/PP a publié quelques exemples, disponibles sur son site web: www.cema-sa.org.



CAR/PP



> LA POLLUTION NE CONNAIT PAS DE FRONTIERE, UNE ANALYSE

Le PAM a préparé un projet de rapport sur l' "évaluation de la pollution transfrontière en mer Méditerranée" qui a pour objet d'identifier les problèmes perçus affectant cette mer, y compris ceux associés aux activités menées à terre qui ont des effets transfrontières. L'objectif est de contribuer à préparer un bilan diagnostique transfrontière orienté sur des politiques dans le cadre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS).

L'examen des résultats des travaux menés dans le cadre du PAM ces vingt dernières années, des travaux des programmes y relatifs et des évaluations menées dans le contexte de la présente étude a conduit à identifier en Méditerranée sept sources de pollution majeures ayant une composante transfrontière qui sont les suivantes:

- > émissions et dépôts transportés dans l'atmosphère;
- > écoulement des cours d'eau;
- > ruissellement agricole;
- > activités de pêche et mariculture;
- > centres urbains et activités industrielles;
- > ports et transport maritime;
- > exploitation du fond de la mer et de son sous-sol.

Dans un premier effort pour identifier la nature des effets transfrontières de ces pressions sur l'environnement, les impacts sur les ressources biologiques marines et la biodiversité, les écosystèmes marins, l'utilisation des sols et le tourisme ainsi que la santé humaine ont été évalués.

Il apparaît que la détérioration de l'environnement, plus particulièrement des zones côtières, due à ces sources, devrait sérieusement affecter les activités humaines et l'utilisation des sols, surtout en limitant leur valeur récréative et résidentielle, endommageant également la qualité et la disponibilité des ressources naturelles. De plus, les effets préjudiciables peuvent s'étendre à une zone géographique limitée et affecter des sites et

régions assez éloignées ou même appartenant à d'autres pays.

Les principaux problèmes relevés se résument comme suit:

- > dégradation des écosystèmes côtiers et marins;
- > exploitation non durable des ressources marines;
- > perte des habitats servant de support aux ressources biologiques;
- > déclin de la biodiversité;
- > détérioration des conditions de vie humaine;
- > protection inadéquate de la zone côtière et de l'environnement marin.



Heureusement, les causes sont communes à plusieurs problèmes et questions; ainsi, en s'attaquant à certaines causes, il peut en résulter des effets positifs sur d'autres, bien que l'importance relative de chaque cause diffère par rapport au problème individuel. Cinq causes principales ont été identifiées comme étant à l'origine de ces problèmes.

- > cadre juridique et institutionnel inadéquate;
- > planification et gestion inadéquates à tous les niveaux;

- > capacités humaines et institutionnelles insuffisantes;
- > engagement des parties prenantes insuffisant;
- > mécanismes de financement et d'appui inadéquates.

A la suite de l'analyse, quatre grands types d'action sont proposés pour lutter contre les problèmes identifiés. De nouveau, l'importance de chaque type d'action varie selon nature du problème. Il s'agit de viser à:

- > réduire les lacunes dans les connaissances;
- > réduire les pressions sur l'environnement et surtout la pollution;
- > gérer les ressources;
- > procéder à des mesures de planification et gestion intégrées.

En conclusion, il convient de souligner que pour aborder les problèmes et causes ici résumés, il est nécessaire de mettre au point et d'appliquer une approche de gestion et de planification holistique et intégrée, puisque l'approche sectorielle traditionnelle a échoué et n'est pas parvenue à renverser ou même ralentir les tendances négatives.

Le concept de gestion intégrée de la zone côtière, apparu au cours des trente dernières années, est considéré comme cadre méthodologique essentiel pour la mise en œuvre d'initiatives spécifiques concernant les zones côtières et pour parvenir à leur développement durable.

FOUAD ABOUSAMRA
ENVIRONMENTAL CHEMIST
MED POL PROGRAMME OFFICER

UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

MED POL 48, avenue Vassileos Konstantinou | GR-11635 Athènes | tel 0030 210 72 73 131 fax 0030 210 72 53 196/7 e-mail medpol@unepmap.gr

> COMMENT ETRE UN BON "CITOYEN DE L'ENVIRONNEMENT"



ARCHIVES DE MEDONDES

Les représentants d'ONG des pays arabes, y compris sept membres du Plan d'action pour la Méditerranée, se sont réunis au Caire pour discuter des façons d'encourager la mise en œuvre de la "citoyenneté environnementale" dans la région.

Quarante-cinq délégués, représentant des ONG de quatorze pays arabes ainsi que plusieurs organisations et réseaux régionaux, se sont réunis les 15 et 16 octobre au siège de la Ligue des états arabes au Caire pour échanger des informations et formuler des recommandations d'actions adressées à toutes les parties prenantes à tous les niveaux, visant à renforcer l'application pratique du concept de "citoyenneté environnementale".

Les participants ont examiné le document sur la "citoyenneté environnementale dans la nation arabe", adopté par le Conseil des ministres de l'environnement arabes, qui a pour objectif de trouver les moyens d'assurer que tous les acteurs soient impliqués dans la protection de l'environnement dans le contexte de toutes les activités liées

au développement durable.

Le document met l'accent sur le besoin que les citoyens arabes prennent conscience de l'importance des problèmes relatifs à l'environnement, de leur amplitude, de leur portée et répercussion sur leur vie et qu'ils s'engagent à participer activement à sa protection.

La réunion, organisée conjointement par la Ligue Arabe, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement et le PNUE - Asie occidentale avec l'appui du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a adopté une série de recommandations, soulignant entre autres les différents besoins: établir des indicateurs sur les objectifs à atteindre; et ce qui a été obtenu inclure la citoyenneté environnementale dans les programmes scolaires; actualiser les législations nationales; encourager des

actions de prévention; donner un rôle actif à la famille et sensibiliser sur les rapports directs avec tous les facteurs socio-économiques.

En même temps, la réunion a passé en revue toute une série de mécanismes d'application allant de la mise en place de projets de terrain sur certaines questions urgentes telle que l'utilisation avisée du recyclage des déchets liquides et solides à l'organisation de séminaires de renforcement des capacités à l'intention des médias, la préparation de dossiers d'information spécifiques, l'implication active des chefs religieux, l'élaboration de lignes directrices, l'organisation d'ateliers, la préparation d'études spécifiques, la promotion de la participation du grand public; tous ces mécanismes s'entendant avec une forte participation de la société civile.



> INFORMATION ET PARTICIPATION, CLES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



L'importance de l'information et de la participation ainsi que le besoin de mieux diffuser les connaissances sur l'état de l'environnement marin à tous les citoyens et de mettre en place davantage de programmes d'éducation environnementale ont été mis en lumière dans la Déclaration de Carthage, qui a marqué la conclusion des travaux d'une Conférence euro-méditerranéenne sur la solidarité et le partenariat pour la protection du patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée.

La conférence s'est tenue à Tunis les 12 et 13 septembre avec la participation d'un nombre élevé d'organisations intergouvernementales et régionales, d'associations professionnelles ainsi que d'organisations non gouvernementales de la région méditerranéenne.

Les participants ont examiné et discuté des initiatives majeures et des questions nouvellement apparues concernant la biodiversité, l'information sur l'environnement marin, la pollution marine et la gestion durable des ressources marines.

Des experts ont présenté une description de l'état actuel de la situation en ce qui concerne ces sujets, provoquant de vastes discussions auxquelles le public a vivement participé.

En conclusion de cette manifestation, une déclaration mettant en exergue un certain nombre de points importants visant à une coopération plus efficace dans la région, la Déclaration de Carthage, fut adoptée à l'unanimité.

A part l'information, la participation et l'éducation, les principes de précaution, de prévention et de responsabilité ont également été examinés comme éléments essentiels à une utilisation sûre des ressources marines, pavant la voie à la mise en place de règles et procédures internationales et régionales pour assurer la responsabilité et le dédommagement en cas de dommage environnemental reconnu.

La Déclaration reconnaît aussi l'importance des travaux et initiatives complémentaires des associations et des ONG qui permettent de mieux connaître les problèmes et d'impliquer plus largement la société civile.

La Conférence a été considérée comme une importante contribution aux efforts communs des organisations internationales, autorités nationales, associations et ONG en faveur d'une gestion durable des richesses naturelles et culturelles de la région.

> "LIKE FOSSILS" REMPORTE LE PRIX DU PAM

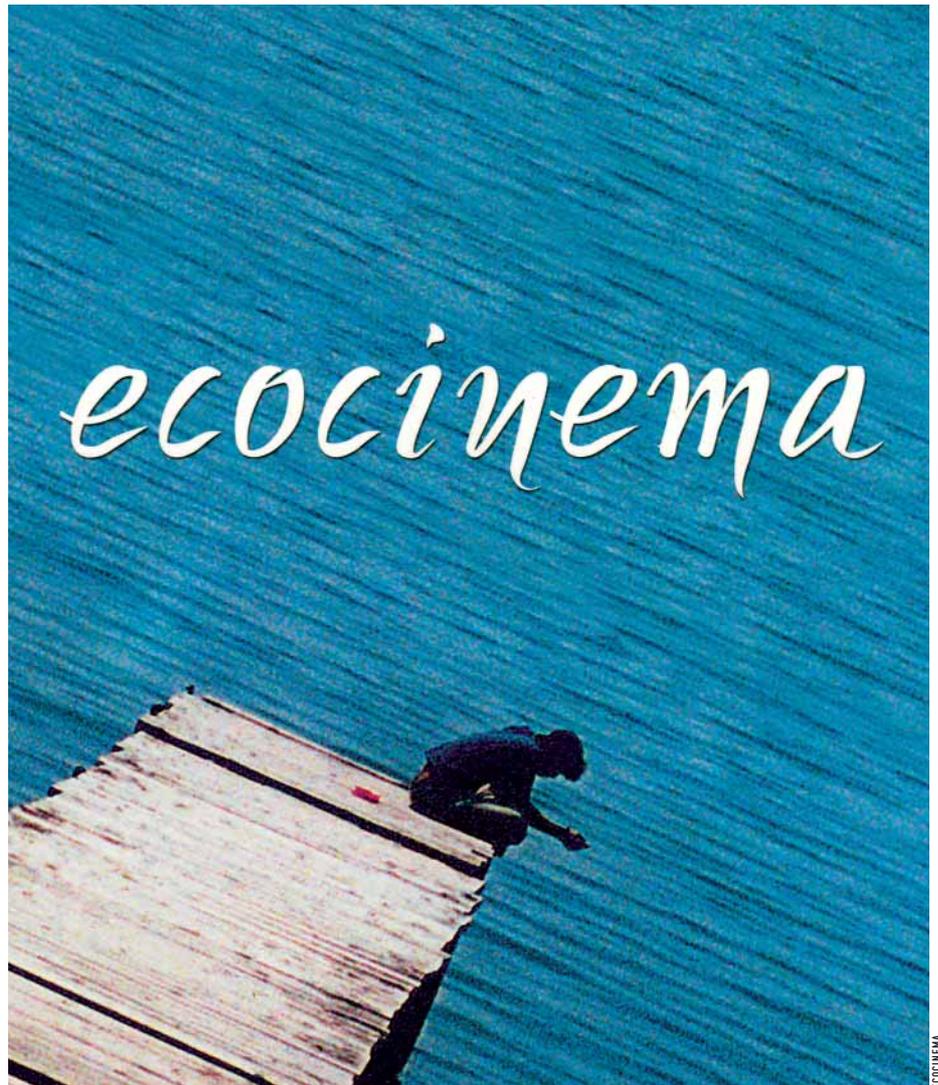


Plus de 70 films étaient en lice cette année pour la troisième édition du Festival international du film environnemental. Un documentaire, réalisé par le cinéaste italien Luce Pastore, a remporté le prix décerné par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Luce Pastore, le réalisateur, est âgé de 33 ans. Et voilà, comment il décrit son œuvre: "un documentaire sans interview ou voix humaine — qui peut sembler être un paradoxe. Les protagonistes du film sont muets: d'immenses espaces vides, silencieux mais assourdissants par la reprise incessante des échos des voix, sons et bruits qui les ont habités autrefois".

"Like Fossils relate l'histoire d'anciennes filatures et l'impression que l'on peut ressentir en errant dans une fabrique abandonnée, conscient de marcher dans des lieux qui à un moment donné étaient très importants pour certains".

Le documentaire de Pastore était en compétition avec 38 autres dans ce Festival pour lequel les organisateurs, en raison du nombre élevé d'œuvres participant cette année à la manifestation, avaient décidé de la diviser en deux catégories: les courts métrages et les longs métrages.



Selon Elias Efthymiopoulos, Président du Festival, ancien Vice-ministre de l'Environnement, l'Urbanisme et des Travaux publics de Grèce, le fait que cette troisième édition coïncidait avec l'Année internationale de l'eau douce a été "l'occasion de rappeler une question sur laquelle on a si peu agi".

Dix films ayant l'eau sous tous ces aspects comme thème principal ont pris part au Festival EcoCinéma.

La troisième édition de cette manifestation, connue comme Eco-Cinema Festival, a eu lieu sur l'île de Rhodes (Grèce) du 9 au 14 septembre. Le Festival est financé par sa propre organisation à but non lucratif, avec l'appui, cette année des ministères de la Culture et de l'Environnement de Grèce, l'Organisme hellénique de Radiodiffusion ainsi que de plusieurs autres organisations institutionnelles et non gouvernementales.

ECOCINEMA (FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ENVIRONNEMENTAL)

44, avenue Vassileos Konstantinou | GR-11635 Athènes tél 0030 210 72 54 056/7 e-mail info@ecocinema.gr site web www.ecocinema.gr



PNUE



Programme des Nations Unies pour l'environnement /
Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)

48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce
Tél: 00 30 210 72 73 100 (réception) - Fax: 00 30 210 72 53 196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org